

Yann CAPET

Paris, le 26 juillet 2012

Député du Pas-de-Calais
Conseiller Régional
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « MER »

YC/SW/108

Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Ecologie, du
Développement Durable et de l'Energie
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

La Fédération Départementale des chasseurs du Pas-de-Calais vient de m'interpeller au sujet de votre projet d'arrêté ministériel relatif au classement des espèces nuisibles.

Les chasseurs ne comprennent pas que le putois, la belette et l'étourneau ne figurent pas dans la liste des espèces nuisibles.

En effet, ils sont d'autant plus déçus et surpris de cette décision provisoire que de nombreux échanges ont eu lieu entre votre Ministère et la fédération nationale des chasseurs sur ce sujet.

Une étude réalisée par une experte scientifique, à l'initiative des chasseurs, a de plus confirmé le caractère nuisible des espèces précitées.

Je vous sollicite donc, Madame la Ministre, afin que vous puissiez prendre en considération les conclusions de cette étude afin que le putois, la belette et l'étourneau puissent figurer dans la liste des espèces nuisibles de votre futur arrêté ministériel.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations très respectueuses.

Très cordialement.



Yann CAPET